



Fiche de renseignements 2022-2023

FORMALITÉS D'INSCRIPTION

N'imprimer que les pages dont vous avez besoin : soyez éco-responsables

- **Bulletin d'inscription dûment rempli**
- **Certificat médical : voir tableau en page 2.**

Le club préconise toutefois les certificats délivrés par les médecins fédéraux. Voir liste des médecins fédéraux sur le site du Comité Centre : <http://www.centreffessm.fr/>

Important : N'oubliez pas de faire une photocopie de votre certificat médical, et gardez l'original dans votre passeport de plongée. Il vous sera demandé lors des sorties organisées par Abyss plongée.

- **Votre passeport de plongeur et votre carnet de plongées, si vous en avez.**
- **Vos cartes de niveau et de qualification, si vous en avez. Copie obligatoire du dernier niveau acquis pour les nouveaux adhérents.**

Attention :

- 📌 **Aucun dossier incomplet ne sera accepté,**
- 📌 Sans dossier complet, aucun adhérent ne pourra accéder au bassin ou emprunter du matériel,
- 📌 En dehors des vaccinations normales, il est conseillé d'être vacciné contre l'hépatite B, parlez-en avec votre médecin,
- 📌 Pour les encadrants, l'engagement moniteur signé doit être joint au dossier.

MONTANT DES COTISATIONS

- **Plongeur :**
 - Préparation niveaux 1, 2, 3, 4 et Initiateur : / 95 € (185 € pour – de 18 ans et pour les étudiants)
 - Encadrant ayant signé un contrat et membres du CD : ... / 35 €
 - Mer & loisirs et Apnée : / 60 € (150€ pour – de 18 ans et pour les étudiants)

Le montant de la cotisation comprend la licence fédérale ainsi qu'une assurance RC pour la pratique de la plongée, il est conseillé de souscrire une assurance complémentaire.

- **Autres cotisations**

Droit d'entrée : 30 €, pour le premier membre de la famille, 10 € pour les membres suivant (inscriptions groupées), uniquement si cela est votre 1ère inscription au club Abyss plongée.

- **Assurance complémentaire :** Se reporter au document Axa assurances.

OUVERTURE DE LA PISCINE ET ENTRAÎNEMENTS

La piscine municipale Ernest Watel est ouverte aux adhérents :

- **Mercredi : de 18 h 30 à 20 h :** Jeunes plongeurs
de 19 h 15 à 21 h : Plongeurs en préparation Niveau I et groupe Ado
de 20 h 30 à 22 h 30 : Apnée + entraînement PMT
- **Samedi : de 18 h 00 à 20 h :** PMT tous niveaux sauf JP
de 20 h 00 à 22 h : Selon activités annoncées

- **Licence**

Quelques jours après votre inscription au club, vous allez recevoir votre licence FFESSM, format carte de crédit. Si après un mois, elle ne vous est pas parvenue, contactez un des membres du Bureau pour lui signaler. Elle vous sera alors renvoyée gratuitement. Passé ce délai d'un mois, la FFESSM vous la facturera 15 €.

Abyss plongée

14 rue de la Petite Perraudière 37540 Saint-Cyr-sur-Loire Cedex

FFESSM : 27 37 0701, DDJS : 37.S.780, Association : 0372013680, Site Internet : www.abyss-plongee.org





Frais supplémentaires à prévoir pour la saison, Formations et informations diverses

• Matériel

➤ Préparation Niveau 1 :

Pour les entraînements en piscine, il vous faudra acheter :

- ✓ 1 masque et un tuba,
- ✓ Une paire de palmes chaussantes,
- ✓ Une paire de chaussons.

La dépense pour ce minimum de matériel est de l'ordre de \approx 100 € ou plus en fonction de votre budget.

Prévoir aussi la location d'une combinaison pour les sorties en milieu naturel ainsi que l'achat de :

- ✓ 1 lampe flash
- ✓ Une ceinture avec quelques plombs (\approx 5Kgs).
- ✓ Des gants

➤ Préparation Niveau 2 : Le matériel acheté pour le niveau 1 est toujours valable. Il faudra y ajouter :

- ✓ 1 combinaison adaptée à l'eau froide, avec gants et chaussons
- ✓ 1 gilet (éventuellement)
- ✓ 1 lampe ou phare
- ✓ 1 ordinateur
- ✓ 1 série de tables de plongée
- ✓ 1 parachute + boussole/compas

➤ Préparation Niveau 3 : Le matériel acheté pour le niveau 2 est toujours valable. Il faudra y ajouter :

- ✓ 1 ensemble détendeur, manomètre et octopus

➤ Préparation Niveau 4 : Le matériel acheté pour le niveau 3 est toujours valable. Il faudra y ajouter :

- ✓ 1 deuxième détendeur complet
- ✓ Le coût de la formation (inscription, déplacements, hébergement, ...)

Pour chaque niveau, l'achat du matériel peut être étalé sur toute la saison.

Pour vous dépanner, le magasin **Le New Lac Sport**, ZAC des Fougerolles, 20 Rue Marie de Lorraine, 37700 La Ville-aux-Dames, ainsi que les gérants des carrières, en les contactant en avance, peuvent vous louer les éléments qui vous manquent.

• Sorties en carrière et en fosse de 20 mètres

En début de saison vous téléchargerez sur le site du club le calendrier avec toutes les sorties carrières et fosse prévues au cours de la saison.

Leur nombre est variable suivant le niveau préparé, les chiffres donnés ci-dessous sont "indicatifs":

➤ Sorties carrière :

✍ **Niveau 1 : 4 plongées techniques en milieu naturel** (carrière) minimum sont nécessaires pour **valider l'ensemble de la formation niveau 1.**

✍ **Niveaux 2 et 3 :** autour de 20 - 25 plongées techniques en milieu naturel (soit 10 à 12 journées)

✍ **Niveau 4 :** 20 à 30 plongées techniques en milieu naturel

➤ Sorties fosse de 20 m :

✍ **Tous niveaux :** Des sorties en fosse (piscine) de 20 m sont proposées pour **compléter** le travail effectué en carrière.

Pour les déplacements, il est intéressant de se regrouper à 2 ou 3 plongeurs par véhicule.

Abyss plongée

14 rue de la Petite Perraudière 37540 Saint-Cyr sur Loire Cedex

FFESSM : 27 37 0701, DDJS : 37.S.780, Association : 0372013680, Site Internet : www.abyss-plongee.org





• **Sorties Mer** (aucune plongée technique ne sera faite sur ces séjours)

Le coût des sorties mer ne peut pas être fixé par anticipation, il dépend en effet de :

- ☞ La date de la sortie (pendant ou hors périodes de vacances scolaires),
- ☞ Du lieu choisi (Atlantique, Méditerranée, Mer Rouge, ...),
- ☞ Du type d'hébergement (hôtel, camping, mobil home...).

L'organisateur d'une sortie affiche les informations complètes ainsi que le coût précis avant de prendre les inscriptions. Chacun peut donc prendre sa décision en toute connaissance de cause.

• **Autres formations** : Coordinateur Frédérick DEVANLAY Responsable Technique

- **RIFAP** : (Stage en situation. **Inscription close au 30 septembre 2022**) Formateur Frédérick
 - ✓ La formation conduisant à la délivrance de cette compétence a pour objet l'acquisition des savoirs et savoir-faire nécessaires à la bonne exécution des gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime d'accident de plongée, avant sa prise en charge par les services de secours.
 - ✓ Formation accessible à partir du niveau 2, et obligatoire pour l'obtention du niveau 3.
 - ✓ Etre majeur au moment de l'inscription.
 - **BIO** : (Formation assurée par le CODEP37)
 - **APNEE** : (Formation assurée par le club)
 - ✓ Pour pratiquer l'apnée au sein du club, il est demandé d'avoir la maîtrise du palmage soit par l'appartenance à d'autres commissions de la FFESSM, soit par l'appartenance à Fédération Française de Natation, soit par la possession de formations validées par la CMAS. Toutefois, l'inscription définitive sera soumise à validation de l'autonomie en termes de palmage.
 - ✓ Les personnes n'ayant pas acquis cette maîtrise devront acquérir le NI technique au sein du club avant de pratiquer l'apnée.
 - ✓ C'est l'activité de plongée sans bouteille. L'apnée est la plus simple et ancienne pratique pour découvrir le milieu subaquatique. Elle a su s'adapter aux différentes contraintes des lieux de pratique (mer, lac, piscine). Dépourvue de scaphandre, cette activité donne un sentiment de légèreté et de liberté.
 - **Initiateur** : (Stage initial assuré par le CODEP et stage en situation assuré par le club)
 - ✓ Inscription obligatoire sur le formulaire après entretien avec Frédérick
 - ✓ Être titulaire du Brevet de Plongeur Autonome Niveau 2 minimum ou d'un titre ou diplôme équivalent.
 - ✓ Etre titulaire de la carte RIFA Plongée de la FFESSM.
 - ✓ Justifier d'un minimum de plongées en autonomie.
 - **Niveau 4** : (Formation assurée par le club)
 - ✓ Etre âgé de 18 ans au moins le jour du début de l'examen.
 - ✓ Etre titulaire au minimum du Niveau 3 de la FFESSM ou d'un brevet ou attestation admis en équivalence.
 - ✓ Etre titulaire de la carte RIFA Plongée.
 - ✓ Présenter un certificat médical de non-contre indication à la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral.
 - **MFI** : (Formation assurée par la CTR)
 - **NITROX et NITROX Confirmé** : (Formation assurée par le club)
 - ✓ Etre titulaire du niveau 2 de la FFESSM ou d'un brevet admis en équivalence.
 - ✓ Présenter un certificat médical de non-contre indication à la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral.

Lors des sorties mer ou carrière organisées par Abyss plongée, la présence d'un des parents (ou tuteur légal) est IMPERATIVE pour accompagner le mineur.

Abyss plongée

14 rue de la Petite Perraudière 37540 Saint Cyr sur Loire Cedex

FFESSM : 27 37 0701, DDJS : 37.S.780, Association : 0372013680, Site Internet : www.abyss-plongee.org

